



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 25 août 2017



académie  
Aix-Marseille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse

POLE ACADEMIQUE DES  
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par

Dominique BONDU  
Téléphone  
04 90 27 76 92  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
dominique.bondu  
@ac-aix-marseille.fr

Christine MERCIER  
Téléphone  
04 90 27 76 77  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
christine.mercier  
@ac-aix-marseille.fr

Fax  
04 90 27 76 38

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les principaux de collège

Mesdames et Messieurs  
les directeurs de collège privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

**Objet : Bourse de collège - Procédure de transfert  
Année scolaire 2017-2018**

**Réf :** Circulaire n°2017- du 2017

**PJ :** Imprimé « demande de transfert de bourse de collège »

**Signalé: les transferts entre collèges publics à l'intérieur de l'académie ou vers une autre académie sont traités directement par les établissements et ne doivent pas être transmis à mes services.**

J'ai l'honneur de vous faire connaître les instructions relatives aux conditions de transfert de bourse de collège telles qu'elles sont déterminées par la réglementation.

Les transferts de bourse de collège entre établissements sont de droit lorsque l'élève change d'établissement en cours d'année scolaire. En ce qui concerne le paiement de la bourse, l'établissement d'origine verse le montant total de la bourse due au titre du trimestre en cours (et ce dès que l'élève y a été inscrit au moins un jour du trimestre considéré).

La bourse du trimestre suivant sera payée soit par l'établissement d'accueil, si celui-ci est un établissement public, soit par le service académique de gestion des bourses du collège d'accueil si l'élève rejoint un établissement privé.

Pour l'application de ces dispositions, les trimestres retenus pour prendre en considération le transfert des bourses sont les suivants :

1<sup>er</sup> trimestre : du jour de la rentrée scolaire au 31 décembre ;

2<sup>ème</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars ;

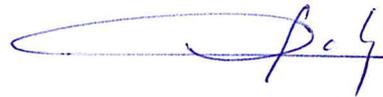
3<sup>ème</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au dernier jour de l'année scolaire.

**TRES IMPORTANT** : POUR CHAQUE TRANSFERT D'ELEVE (**EN DEHORS DES TRANSFERTS ENTRE COLLEGES PUBLICS**), LA FICHE « DEMANDE DE TRANSFERT DE BOURSE DE COLLEGE » DOIT ETRE TRANSMISE A LA DSDEN DE VAUCLUSE DES QUE VOUS AVEZ CONNAISSANCE DU CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

- **Transfert d'un établissement privé vers un établissement public** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine. Le dossier papier de demande de bourse initial est transmis par la DSDEN de Vaucluse à l'établissement public d'accueil et le paiement bloqué pour l'établissement privé d'origine.
- **Transfert d'un établissement privé vers un établissement privé** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine.
- **Transfert d'un établissement public vers un établissement privé** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine, accompagné du dossier papier initial de demande de bourse.

Cas particulier :

Les élèves boursiers de collège qui intégreraient une classe de 3<sup>ème</sup> prépa pro en lycée en cours d'année scolaire relèvent également de la procédure de transfert.



Christian PATOZ



## DEMANDE DE TRANSFERT DE BOURSE DE COLLEGE

Ne concerne pas les transferts entre collèges publics à l'intérieur de l'académie ou vers une autre académie. Ils sont traités directement par les établissements et ne doivent pas être transmis à mes services.

**ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

**Transfert dans l'Académie**

**Transfert hors Académie**

RAYER LA MENTION INUTILE

Adresser ce formulaire complété à la DSDEN de Vaucluse

(Pôle académique des bourses nationales)

<b>NOM de l'élève :</b>	<b>Prénom :</b>
	<b>Né le :</b>
<i>Représentant légal</i>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse actuelle :</b>	
<b>Etablissement d'origine :</b>	<b>N° établissement :</b>
<b>Régime scolaire :</b>	<b>Classe :</b>
<b>Etablissement d'accueil :</b>	<b>N° établissement :</b>
<b>Régime scolaire :</b>	<b>Classe d'accueil :</b>
<b>Date de radiation de l'établissement d'origine :</b>	<i>Signature du chef d'établissement d'origine et timbre</i> A..... Le.....
<b>Date de cessation de paiement : (fin trimestre)</b>	
<b>Echelon de bourse :</b>	
<b>Date d'effet du transfert :</b>	
	<i>Visa et timbre de la DSDEN Vaucluse</i> A Avignon, le.....